

Annexe n°4 présentation du projet

Dans le cadre du développement de son activité de maraîchage, le Groupement Agricole d'Exploitations en Commun de Primval souhaite créer des serres sur une surface de 38335 m².

1.1 - Le maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage
GAEC Primval Chargé du dossier : Monsieur Redureau Bertrand 24 Le Bois Viaud 44450 La Chapelle-Basse-Mer Tel : 06-61-59-69-64

1.2 - Autres Intervenants du projet

Cabinet d'architecture
Cabinet d'architecte Atelier 14 Mme Fleurance Laurence 1 bis, rue St Jacques 44190 Clisson Tel : 09-83-52-42-49

Le Bureau d'études eau et environnement
Cabinet CADEGEAU 13, rue Jules Verne 49450 Saint Macaire en Mauges Tel : 02-41-49-07-74

Service départemental de police de l'eau
Direction Départementale du Territoire et de la Mer D.D.T (service eau environnement risque) 10, bd Gaston Serpette – BP53606 44036 Nantes cedex 01 Tel : 02-40-67-26-26

1.3 - Localisation du site d'étude

Nom du Projet : Serres multichapelles du Chêne .

Code Postal et commune : 44450 La Chapelle-Basse-Mer.

Le projet est localisé à 1,8 km à l'ouest du centre bourg de la Chapelle-Basse-Mer. La situation géodésique est la suivante :

Système géodésique	E (m)	N (m)
Lambert 93	370 370	6695 030
WGS 84	47°16'25	001°21'44

1.4 - Situation cadastrale

La situation cadastrale est précisée dans le tableau ci-dessous :

Parcelle	Numéro de parcelle cadastrale	Surface
Le Chêne	5, 6, 7, 8, et 10 section YD	Environ 4,2 hectares

L'opération se situe dans la zone NCi du Plan d'Occupation du Sol révisé en 2008. Cette zone est comprise dans le champ d'expansion des crues et est à préserver de toute urbanisation nouvelle. Elle englobe des terrains considérés comme zone de richesses naturelles à protéger en raison, notamment de la valeur agricole des terres ou de la richesse du sol ou du sous-sol.

1.5 – Description du projet

Le GAEC PRIMVAL envisage la création de serres multichapelles sur la commune de la Chapelle-Basse-Mer. Il s'agit d'un lot de serres multi chapelles en matière plastique comme présenté ci-dessous :



Au total 24 chapelles seront créées couvrant une superficie de 38 335 m².

1.6 - Infrastructures et voiries

a) Géomorphologie

Le projet de multichapelles est implanté dans une zone aux caractéristiques géomorphologiques hétérogène. On observe des pentes faibles (de 1 à 2 %) orientées vers le sud-est.

A l'avenir la situation géomorphologique de la parcelle ne devrait pas évoluer. Seule l'emprise du bassin de rétention des eaux sera creusée mais pas exhaussée.

b) Les voiries et les espaces verts

L'accès à la parcelle se fait par le chemin situé au sud-ouest du projet, à proximité de la Boire des Clos.

Les zones d'espaces vert correspondent aux fossés, bandes enherbées, champs en plein air, de l'ilot étudié.

c) Evacuation des eaux pluviales

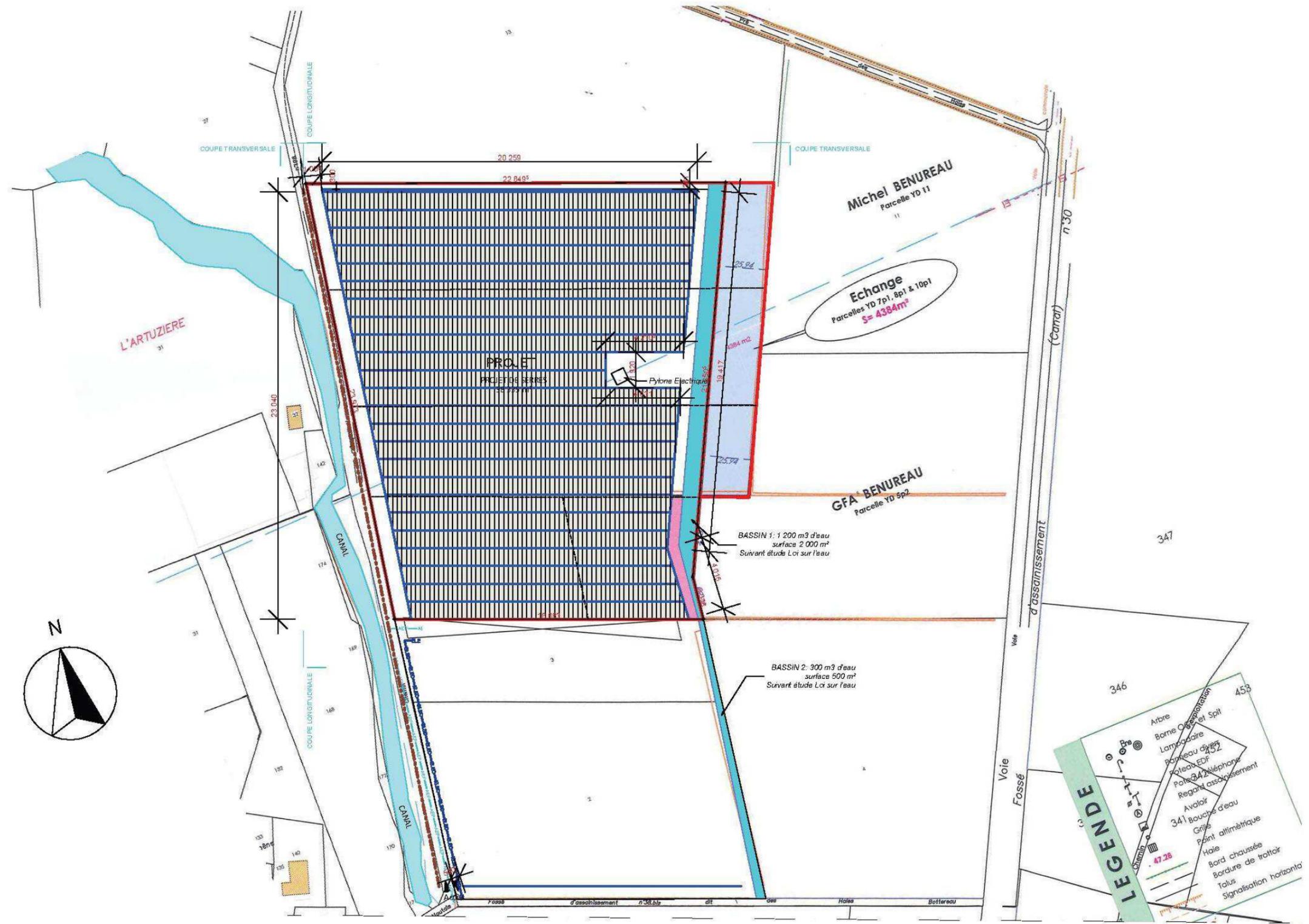
La collecte des eaux de ruissellement des serres multi chapelles se fait par l'intermédiaire de réseaux des eaux pluviales.

Ils sont dirigés vers un bassin de rétention en eau situé au sud-est. Les eaux de cet ouvrage s'écoulent ensuite vers un fossé affluent de la boire des Clos. Les caractéristiques du rejet sont les suivantes :

Photo du fossé exutoire des eaux pluviales (photo n°4 du contexte environnemental)



1.7 – Plan du projet



Le présent plan est la propriété intellectuelle de l'agence d'architecture ATELIER 14, l'article L112.2 de la loi 92.597 du 7er Juillet 1992 ; TOUTE UTILISATION EN EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION PREALABLE ET ECRITE DES AUTEURS

PHASE	CONSTRUCTION DE MULTICHAPELLES PLASTIQUE	GAEC PRIM'VAL	N°PLAN	PC 2 - PLAN DE MASSE	Maître d'Ouvrage	Architecte
PC		DATE: 15/11/2013	4	ECH: 1/2 000	GAEC PRIM'VAL 44199 ELISAVON LA CHAPELLE BASSE MER	14 1 bis, rue Saint Jacques 44199 ELISAVON 03.83.42.42.49 michaeline.au@atelier-14.org

1.8 – Contexte environnemental

Les serres sont implantées en lieu et place de cultures maraichères dites de « plein champ ». La parcelle est bordée à l'ouest par la Boire des clos et sur le reste de ces cotés par des parcelles cultivées. Les zones d'habitations les plus proches sont situées à 120 mètres au sud-ouest des futures serres.

Le site d'implantation des serres ne présente pas de sensibilité écologique particulière. Il n'abrite pas d'espèces faunistiques ou floristiques remarquables. Seule la Boire des clos bordée d'une végétation rivulaire constitue des niches écologiques essentielles pour le maintien des espèces autochtones. Elle est conservée et entretenue.

Photo de la Boire des Clos (photo n°5 du contexte environnemental)



Le projet de serres sera édifié dans le contexte paysager du site avec des serres et une exploitation existantes.